

DOSSIER MÉMO
ORGANISATION
DES EXERCICES D'ÉVACUATION
DANS LES COLLEGES ET LYCEES PUBLICS

NOTE A DESTINATION :
DU CHEF D'ÉTABLISSEMENT
DU GESTIONNAIRE
DE L'ASSISTANT DE PREVENTION

Obligations réglementaires

L'obligation du chef d'établissement

Art R4227-28 du code du travail : Le chef d'établissement « prend les mesures nécessaires pour que tout commencement d'incendie puisse être rapidement et efficacement combattu dans l'intérêt du sauvetage des travailleurs ».

La conformité des établissements

Arrêté du 19 juin 1990 Art 5 : Arrêté du 19 juin 1990 relatif à la protection contre les risques d'incendie dans les bâtiments ou pour les équipements sportifs ouverts au public affectés au ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports ou dont celui-ci est utilisateur ainsi que dans les établissements d'enseignement agricole dont la responsabilité et la charge incombent entièrement à l'Etat :

A partir de la date d'ouverture des locaux pour les immeubles neufs et hors de la période de transformation ou d'aménagement des locaux pour les immeubles existants, la responsabilité de la mise en oeuvre des dispositions relatives à la sécurité contre les risques d'incendie relève du responsable du service ou du centre, ou du chef d'établissement, selon le cas.

A cette fin, le responsable du service ou du centre, ou le chef d'établissement :

- veille à ce que les locaux, installations et équipements soient maintenus et entretenus en conformité avec les dispositions réglementaires en vigueur ;
- fait procéder à cet effet périodiquement aux vérifications techniques nécessaires ;
- fait visiter les locaux par la commission de sécurité selon la périodicité prévue par le règlement de sécurité et fait procéder, en outre, à des contrôles inopinés ;
- prend toutes mesures de prévention et de sauvegarde telles qu'elles sont définies par le règlement de sécurité ;
- prend, le cas échéant, toutes mesures d'urgence propres à assurer la sécurité des personnes et des biens.

Les plans de sécurité incendie

Les plans d'évacuation doivent être affichés. Ce sont les plans de l'établissement sur lesquels sont illustrés les éléments nécessaires à l'évacuation des personnes.

Le plan d'intervention est un plan schématique, sous forme de pancarte inaltérable qui doit être apposé à chaque entrée de bâtiment de l'établissement pour faciliter l'intervention des sapeurs-pompier.

Article R 4227-37 du code du travail : Une consigne de sécurité incendie est établie et affichée de manière très apparente :

- 1° Dans chaque local pour les locaux dont l'effectif est supérieur à cinq personnes
- 2° Dans chaque local ou dans chaque dégagement desservant un groupe de locaux dans les autres cas.

- La formation des personnels

Le chef d'établissement doit assurer la formation des personnels :

Arrêté du 25 juin 1980 MS 46 : Le service de sécurité incendie doit être assuré par des personnes désignées par le chef d'établissement et entraînées à la manœuvre des moyens de secours contre l'incendie et à l'évacuation du public.

Arrêté du 25 juin 1980 MS 47 : Des consignes précises doivent être données aux personnels de l'établissement.

Les exercices d'évacuation

Article R4227-39 du code du travail : « La consigne de sécurité incendie prévoit des essais et visites périodiques du matériel et des exercices au cours desquels les travailleurs apprennent à reconnaître les caractéristiques du signal sonore d'alarme générale, à se servir des moyens de premier secours et à exécuter les diverses manœuvres nécessaires. Ces exercices et essais périodiques ont lieu au moins tous les six mois. Leur date et les observations auxquelles ils peuvent avoir donné lieu sont consignées sur un registre tenu à la disposition de l'inspection du travail. »

Arrêté du 25 juin 1980 MS 51 : « Des exercices d'instruction du personnel doivent être organisés ».

Article R33 de l'arrêté du 25 juin 1980 modifié par l'arrêté du 13 janvier 2004 : « Des exercices pratiques d'évacuation doivent avoir lieu au cours de l'année scolaire ou universitaire ; lorsque l'établissement comporte des locaux réservés au sommeil, des exercices de nuit doivent également être organisés. **Le premier exercice doit se dérouler durant le mois qui suit la rentrée.**

Ces exercices ont pour objectif d'entraîner les élèves et le personnel sur la conduite à tenir en cas d'incendie.

Pour cela, ils doivent être représentatifs d'une situation réaliste préparée à l'avance et être l'occasion d'une information des élèves et du personnel.

Les conditions de leur déroulement et le temps d'évacuation doivent être consignés sur le registre de sécurité. ».

RAPPEL :

- **Le premier exercice doit être effectué durant le mois qui suit la rentrée.**
- **Chaque exercice doit être espacé de moins de 6 mois.**
- **Un des exercices doit représenter un scénario réaliste.**
- **L'exercice doit être consigné sur le registre de sécurité incendie.**

Rôles des « personnels chargés d'évacuation »

Ce sont des personnels qui ont pour mission de faire évacuer un certain nombre de personnes : des élèves, d'autres personnels, d'autres usagers présents dans l'établissement.

La mission d'un « personnel chargé d'évacuation » est :

- avant un exercice, de former des personnes pour leur apprendre à évacuer ;

Il est pertinent d'expliquer aux élèves le rôle de tire file, nécessaire pour diriger le groupe vers le point de rassemblement.

- au moment du signal d'alarme d'évacuation, de se porter immédiatement dans les circulations pour décider de l'itinéraire d'évacuation en s'adaptant aux éventuels obstacles (feu, fumée, ...) et de choisir un guide- file. Le **guide file** est une personne chargée de diriger les effectifs sinistrés vers les issues de secours, pendant une évacuation.

- pendant l'évacuation, d'encadrer des personnes dans le respect des consignes d'évacuation.

- pendant l'évacuation, de sortir le dernier des locaux (serre file) en s'assurant de ne laisser aucune personne à l'intérieur et en obligeant les personnes qui seraient à contre-courant d'intégrer le groupe. - arrivé dans la zone de rassemblement, effectuer le comptage des personnes en responsabilité et transmettre ce bilan au responsable de zone.

Le **serre-file** est chargé de suivre le groupe pris en charge par le guide d'évacuation, de s'assurer que personne ne reste en arrière, ou ne fait pas demi-tour. Il est chargé de vérifier les salles, les bureaux, les toilettes et enfin de maintenir les personnes groupées sur le lieu de rassemblement.

Rappel :

[Article D 312-40 du code de l'éducation.](#)

Dans les établissements scolaires publics et privés sous contrat sont assurés une sensibilisation à la prévention des risques et aux missions des services de secours, une formation aux premiers secours ainsi qu'un enseignement des règles générales de sécurité.

Dans les écoles, un enseignement des règles générales de sécurité et de principes simples pour porter secours est intégré dans les horaires et programmes de l'école primaire tels que fixés par arrêté du ministre chargé de l'éducation. Il a un caractère transdisciplinaire. Des activités peuvent être organisées dans le cadre du projet d'école.

Dans les collèges et les lycées, cet enseignement et cette formation sont mis en oeuvre en application des programmes et dans les différentes activités organisées par l'établissement dans le cadre du projet d'établissement ; le projet d'établissement prend en compte les propositions du comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté mentionné à la section IV du titre Ier du décret n° [85-924](#) du 30 août 1985 relatif aux établissements publics locaux d'enseignement.

Les personnels d'enseignement et d'éducation contribuent, en liaison étroite avec les familles, à cette action éducative à laquelle participent également les autres membres du personnel exerçant dans l'établissement, en particulier les personnels de santé.

Rôle des guides et serres files dans l'évacuation

GUIDE FILE	SERRE FILE
<ul style="list-style-type: none">➤ Informe l'ensemble des personnes dans la zone de l'obligation d'évacuer,➤ Oriente dans le calme et sans précipitation le personnel et le public vers les issues de secours,➤ Rassure les personnes pour éviter les mouvements de panique,➤ Empêche les personnes de prendre les ascenseurs et de revenir sur leurs pas. <p>Une fois au point de rassemblement :</p> <ul style="list-style-type: none">➤ Fait un bilan des personnes présentes dans sa zone,➤ Empêche les personnes de quitter le point de rassemblement jusqu'à l'ordre du responsable chargé d'évacuation,➤ Rend compte au responsable chargé d'évacuation.	<ul style="list-style-type: none">➤ S'entend avec le guide d'évacuation sur l'itinéraire à emprunter,➤ Fait le tour du secteur, des locaux vides en fermant les portes, afin de s'assurer qu'il n'y ait personne, en étant particulièrement vigilant dans les toilettes, les vestiaires, les salles de réunions, ou autres locaux techniques,➤ S'assure que tous les visiteurs, entreprises extérieures ont bien été évacués,➤ Ferme la marche, et empêche les personnes de revenir en arrière ou sur les lieux du sinistre,➤ Rend compte au responsable chargé d'évacuation de la zone évacuée qui prendra lui-même contact avec les services de secours et les informera de l'évacuation totale ou partielle des bâtiments.



Exemple de fiche pour préparer l'exercice d'évacuation

Cette fiche est à mettre à la disposition des personnels préparant l'exercice

(Cocher dès que l'action est réalisée)

1- La planification des actions et des acteurs :

Date ? :/...../..... Heure ? : h

Equipe de sécurité : chef d'établissement, adjoint, gestionnaire, assistant de prévention, agent de collectivité, ...

Faire une fiche récapitulative de l'équipe de sécurité avec des numéros de téléphones portables

2- Vérifications à effectuer en amont

Vérifier le dernier avis relatif au Contrôle de la commission de sécurité ERP

Vérifier si les réserves émises lors de la précédente commission de sécurité ont été levées

Vérifier le bon fonctionnement du système d'alarme incendie

Vérifier le niveau sonore du signal d'alarme (en l'absence des élèves)

En cas de panne du système d'alerte, prévoir des mesures compensatoires (sifflet, corne de brune, mégaphone avec sirène, ...). Cela ne doit pas retarder la date de l'exercice.

Vérifier la présence des « Plans d'évacuation » et la pastille « *Vous êtes ici* »

Dans le hall d'entrée de l'établissement, le plan d'évacuation du rez-de-chaussée et le plan d'évacuation de chaque niveau doivent être affichés de manière bien visible pour les personnels, les élèves et les usagers ainsi que pour les secours extérieurs.

A chaque niveau, dans chaque couloir et aussi souvent que le nécessite la configuration des lieux, le plan d'évacuation du niveau concerné doit être également affiché.

Ces plans doivent être réactualisés si nécessaire.

Vérifier la signalétique des différents itinéraires d'évacuation

Ces itinéraires doivent être dégagés (pas de chaises, tables, stockage, matériels divers, ...) afin de ne pas réduire les unités de passage. Chaque itinéraire d'évacuation doit être vérifié.

Chaque issue de secours doit être parfaitement libre d'accès (à l'intérieur et à l'extérieur) et en parfait état de fonctionnement : barre anti-panique, crémone pompier, ...

Vérifier le bon fonctionnement des Boitiers Autonomes d'Eclairage de Sécurité (BAES) ;

Ce contrôle est à faire dans l'obscurité, et en dehors des heures de travail de l'établissement. Il consiste à vérifier d'abord le bon fonctionnement normal de l'ampoule de chaque BAES. Puis dans un deuxième temps, il faut couper l'alimentation électrique générale de l'établissement

pendant 60 minutes pour s'assurer de l'état des batteries internes de chaque BAES. Si au bout de 60 minutes, l'ampoule du BAES n'est plus efficace, il faut donc changer la batterie interne du BAES.

Vérifier la « zone de rassemblement » : localisation, accès, gêne pour les secours,

Suivant la taille de l'établissement, plusieurs zones peuvent être définies mais il faut veiller à gérer la communication entre les zones.

Une zone de rassemblement doit être éloignée des murs des bâtiments, pour être à l'écart du danger éventuel lié au bâtiment et cette zone ne doit pas gêner l'intervention des secours (engins, tuyaux, prises d'eau). Chaque « chargé d'évacuation » doit faire l'appel nominatif de son groupe. Pour cela un marquage au sol, poteaux, murs, peut être fait afin que chaque groupe trouve sa place dans cette zone.

.....

Se renseigner auprès de la vie scolaire et des services de santé sur la présence de personnes à mobilité réduite (handicap moteur, visuel, auditif, mental),

Identifier les responsables de zone + leurs remplaçants :

Identifier les observateurs (CPE, infirmière, parents d'élèves, personnels de la collectivité, personnels administratifs) de l'exercice :

Organisation de l'exercice une semaine avant :

Envoyer le message du chef d'établissement à chaque personnel informant de l'exercice

Rappeler, par lettre, mail, aux enseignants leur rôle dans cet exercice : intérêt de l'exercice pour les élèves, lecture des consignes d'évacuation, localisation de la zone de rassemblement,

Organisation de l'exercice le matin même :

Réunir les responsables de zones, observateurs pour leur expliquer leur rôle.

Heure : (15 min avant le déclenchement de l'alarme suffit) ;

Récupérer le matériel pour l'annonce de fin d'évacuation :

Au moment de l'exercice :

Les responsables de zone récupèrent les comptages ;

Les responsables de zones transmettent (par ex : texto, papier, ...) au chef d'établissement le comptage de leur zone (signaler les personnes manquantes) ;

Le chef d'établissement donne le top aux responsables de zones pour émettre le signal de fin d'alerte ;

Bilan de l'exercice :

De retour dans les classes, chaque enseignant commente tous les points positifs ou non de l'évacuation en faisant participer tous les élèves, surtout s'ils sont impliqués dans la prise en

Fiche d'aide et d'observation de l'exercice d'évacuation incendie (Second degré)

Année :

Cet imprimé vous servira dans la préparation de vos exercices (Arrêté du 13 janvier 2004 R33, au moins deux par an). Il doit être complété et annexé dans votre registre de sécurité. Une copie doit être envoyée à la conseillère en prévention : francine.bon@ac-guadeloupe.fr.

Identification	Aspect général
Etablissement : Adresse : Téléphone : Mail : Noms et fonction des observateurs :	Date : Heure : Exercice : <input type="checkbox"/> 1er (mois qui suit la rentrée Art R33 Arrêté du 25/06/1980) <input type="checkbox"/> 2ème (6 mois suivant le premier Art 4227-39 du CT) <input type="checkbox"/> 3ème - Temps passé entre le déclenchement de l'alarme et la sortie du dernier occupant: - Nombre total de personnes évacuées : - Nombre de personnes à mobilité réduite : - Type de SSI :

Présence d'un internat dans l'établissement

oui non

Scénario de l'exercice :

a) L'exercice était programmé

de jour : oui non

OU

de nuit (internat) : oui non

b) Qui est prévenu au préalable ?

Les « chargés d'évacuation » étaient prévenus : du jour de l'heure ni l'un ni l'autre

Les élèves étaient prévenus : du jour de l'heure ni l'un ni l'autre

Les personnels étaient prévenus de l'exercice : du jour de l'heure ni l'un ni l'autre

c) Une séquence de **formation à l'évacuation** a été faite dans tout l'établissement : oui non

Si oui :

quelques minutes avant l'exercice quelques heures avant quelques jours avant

Quels ont été les principaux éléments de formation à l'évacuation ?

Modalités d'organisation

	Oui	Non	Non Observable	Observations
Le signal d'évacuation incendie est-il différent de celui du PPMS.				
Le système de sécurité incendie (SSI) est en bon état de fonctionnement.				
Des personnes sont-elles formées à manipuler le SSI, les extincteurs et réaliser l'évacuation.				
Le plan d'évacuation est-il créé et affiché dans toutes les classes.				
Un scénario d'exercice a-t'il été réfléchi pour l'exercice.				
Avez-vous préparé un protocole d'évacuation pour les Personnes à Mobilité Réduite.				
L'exercice a-t' il été prévu hors temps scolaire (restauration, récréation, internat de nuit ...)				

Alarme, Alerte, Application de consignes

Le SSI s'est bien déclenché suite à une détection incendie				
Le déclenchement du signal d'alarme (sur SSI) a été fait sans difficulté				
L'alarme a été entendue par tous, sinon indiquer les lieux où le signal est non audible				
L'alerte des secours a été faite (action simulée)				
Les équipements asservis à l'alarme/ à la détection incendie ont fonctionnés (portes automatiques, désenfumage etc), si l'établissement en possède				

Les consignes ont été appliquées dans les locaux à usage spécifique (laboratoires, locaux techniques, cuisine)				
Les énergies (gaz, électricité) ont été coupées (action simulée)				
L'accès des secours a été ouvert				
L'accueil et le guidage des secours ont été effectués (simulation)				
Constats				
L'évacuation a été immédiate				
Les ascenseurs sont restés inutilisés				
Les serre-files ont vérifié chaque local en s'assurant de l'absence de personnes (toilettes, bureaux, ateliers...)				
Tout le monde a respecté la consigne suivante : « ne pas revenir en arrière sans autorisation »				
Les personnes à mobilité réduite ont été dirigées vers une personnes désignée				
Le chef d'établissement a les moyens de comparer le nombre de personnes présentes (pronote) et le chiffre de comptage				
L'évacuation s'est faite sans bousculade et sans dispersion				
Les points de rassemblement ont été matérialisés				
L'appel a été effectué sur le lieu de rassemblement				
Les listes d'appel ont été remises aux responsables de zones, puis au chef d'établissement et transmises aux pompiers (simulation)				

Mesures prises pour remédier aux dysfonctionnements

Autres informations à indiquer :

Date

Signature du chef d'établissement :

Consignes d'évacuation



Dès le déclenchement du signal d'alarme,

Suivez les directives de la personne chargée d'évacuation de ce local.

- ➔ Laissez vos affaires sur place.
- ➔ Fermez les fenêtres.
- ➔ Coupez les énergies (si des consignes particulières sont affichées).
- ➔ Quittez le local rapidement mais sans précipitation, en suivant la direction donnée.
- ➔ Fermez les portes, sans verrouiller les serrures.
- ➔ Ne revenez jamais en arrière pendant l'évacuation.
- ➔ Restez groupés sur tout le trajet d'évacuation.
- ➔ Suivez le fléchage lumineux de couleur verte.
- ➔ Pour ce local, la zone de rassemblement et le point d'appel se trouvent :

.....
Votre groupe se rassemblera à cet endroit précis pour un appel nominatif.

- ➔ **Vous ne retournerez dans le local qu'après y avoir été autorisés et accompagnés de la personne chargée d'évacuation.**

Ce document est affiché à l'intérieur de chaque local près de chaque porte de sortie, sur le mur et à hauteur des yeux. Il doit être toujours visible, porte ouverte ou fermée. Un plan de l'établissement (avec le local et la zone de rassemblement repérés) est également à apposer.
Ce document doit être présenté aux élèves.

Date :

FICHE MÉMO ÉVACUATION INCENDIE



NOM DE L'ÉTABLISSEMENT :
Adresse :
Tél. :
Directeur/chef d'établissement :
Nombre de bâtiments :
Utilisation des étages : oui non

DATE :

- | | | | | |
|---|-----|--------------------------|-----|--------------------------|
| 1. Présence d'un moyen d'alarme ? | OUI | <input type="checkbox"/> | NON | <input type="checkbox"/> |
| 2. Alarme audible dans tout le bâtiment ? | OUI | <input type="checkbox"/> | NON | <input type="checkbox"/> |
| 3. Affichage de consignes ? | OUI | <input type="checkbox"/> | NON | <input type="checkbox"/> |
| 4. Prise en compte de personnes handicapées ? | OUI | <input type="checkbox"/> | NON | <input type="checkbox"/> |
| 5. Portes des salles dégagées et déverrouillées ? | OUI | <input type="checkbox"/> | NON | <input type="checkbox"/> |
| 6. Affichage de plans d'évacuation ? | OUI | <input type="checkbox"/> | NON | <input type="checkbox"/> |
| 7. Couloirs, cages d'escalier dégagés ? | OUI | <input type="checkbox"/> | NON | <input type="checkbox"/> |
| 8. Issues du bâtiment dégagées et déverrouillées ? | OUI | <input type="checkbox"/> | NON | <input type="checkbox"/> |
| 9. Point d'appel connu de tous et matérialisé ? | OUI | <input type="checkbox"/> | NON | <input type="checkbox"/> |
| 10. Appel fait par le personnel ? | OUI | <input type="checkbox"/> | NON | <input type="checkbox"/> |
| 11. Point de rassemblement couvert et facile à surveiller ? | OUI | <input type="checkbox"/> | NON | <input type="checkbox"/> |
| 12. Présence d'un moyen d'alerte des secours ? | OUI | <input type="checkbox"/> | NON | <input type="checkbox"/> |
| 13. Affichage des numéros d'urgence ? | OUI | <input type="checkbox"/> | NON | <input type="checkbox"/> |
| 14. Message d'alerte pré renseigné ? | OUI | <input type="checkbox"/> | NON | <input type="checkbox"/> |
| 15. Accueil des pompiers et compte rendu ? | OUI | <input type="checkbox"/> | NON | <input type="checkbox"/> |
| 16. Localisation des organes de coupure des fluides sur un plan schématique ? | OUI | <input type="checkbox"/> | NON | <input type="checkbox"/> |
| 17. Au moins un personnel secouriste ? | OUI | <input type="checkbox"/> | NON | <input type="checkbox"/> |
| 18. Registre de sécurité incendie à jour ? | OUI | <input type="checkbox"/> | NON | <input type="checkbox"/> |
| 19. Participation intervenants extérieurs (pompiers, parents) ? | OUI | <input type="checkbox"/> | NON | <input type="checkbox"/> |

DYSFONCTIONNEMENTS OBSERVÉS :

MESURES CORRECTIVES APPORTÉES :

FICHE ÉVACUATION INCENDIE

À DESTINATION DE TOUS LES PERSONNELS DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT



Ce document est un outil d'aide à compléter, présenter, commenter et distribuer à l'ensemble des personnels le jour de la pré-rentrée.

Il doit impérativement être associé à une visite de l'établissement avec l'indispensable reconnaissance des locaux, des cheminements d'évacuation et des points de rassemblement des différents bâtiments.

Former le personnel à la sécurité constitue une obligation réglementaire (Code du travail, règlement de sécurité incendie ERP) du chef d'établissement et fait partie intégrante de la politique de prévention qu'il doit mettre en oeuvre (sous l'autorité du directeur académique pour les écoles élémentaires et maternelles).

Face à un début d'incendie, réagissez !

- *Isolez le foyer en fermant la porte et rendez compte de la localisation du sinistre à l'autorité*
- *Si vous avez reçu une formation et si les circonstances le permettent, vous pouvez utiliser l'extincteur adéquat le plus proche*

Vous êtes le témoin d'un début d'incendie

- **Actionnez le déclencheur manuel d'alarme le plus proche (boîtier rouge) pour provoquer l'évacuation générale**

La priorité absolue est la sauvegarde des personnes plus que celle des biens.



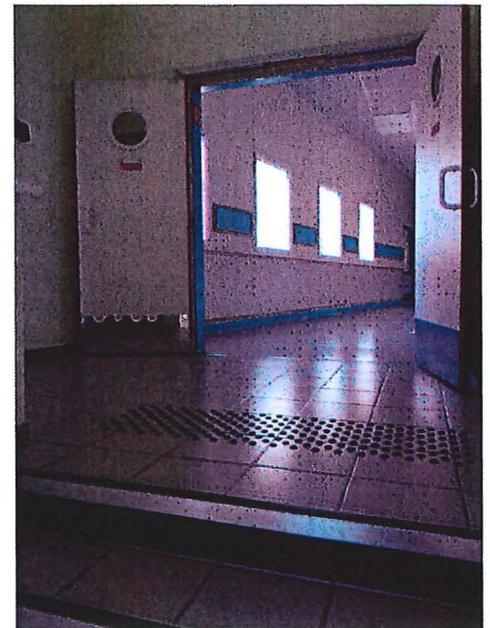
- Les portes coupe-feu des circulations, maintenues ouvertes en fonctionnement normal, se referment immédiatement : les systèmes d'électro-aimants (« ventouses ») les libèrent.

1 - Si l'alarme est temporisée :

- Le signal d'alarme ne va retentir qu'au bout d'un délai de 1 à 5 minutes. Ce délai est destiné à vérifier le caractère sérieux ou intempestif du déclenchement par l'équipe de sécurité (le lever de doute).



Porte coupe-feu de recouvrement (couloir)



Porte coupe-feu d'enclotissement (escalier)

Même fermées, ces portes ne sont jamais verrouillées

2 - Si l'alarme n'est pas temporisée :

- Le signal d'alarme retentit immédiatement pendant 5 minutes incompressibles



Alerter les secours en appliquant le protocole défini par l'établissement

Vous entendez le signal d'alarme d'évacuation ? Une seule règle : quittez le bâtiment le plus rapidement possible !

I - Vous êtes avec des élèves

Vous cessez impérativement toute activité et vous mettez le cas échéant vos appareils en sécurité (machines-outils, appareils de cuisson, vannes de coupure des fluides de la salle ...)

■ Il est possible de quitter la salle

- Prenez le matériel nécessaire à l'appel
- Vérifiez qu'il n'y a plus personne dans la salle
- Fermez la porte, mais pas à clé

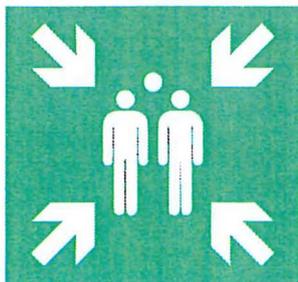
Le cheminement

- Encadrez votre groupe en permanence
- Rejoignez le point d'appel, en restant à l'abri des fumées



Au point d'appel

- Assurez une discipline stricte et une surveillance permanente
- Identifiez les manquants
- Rendez compte le plus vite possible au responsable d'évacuation
- Retournez en classe uniquement sur ordre : la fin du signal d'alarme n'autorise pas une rentrée dans le bâtiment



■ Il n'est pas possible de sortir de la salle

- Évitez de vous mettre en danger notamment avec les fumées qui sont toujours toxiques
- Calfeutrez les portes
- Signalez-vous (téléphone, fenêtres)

2 - Vous n'êtes pas avec des élèves

et vous n'avez pas de mission spécifique en cas d'incendie

- Evacuez immédiatement
- Aidez vos collègues dans le maintien de la discipline et l'encadrement des élèves

Rappel : plusieurs exercices d'évacuation sont obligatoires chaque année dont un dans le premier mois suivant la rentrée scolaire.

CAS PARTICULIERS

Dans les foyers, CDI, lieux de restauration, toilettes..., s'assurer par une reconnaissance des locaux qu'ils ont été entièrement évacués.

Cette fiche doit être complétée en fonction des caractéristiques de votre établissement et de l'organisation retenue (qui alerte les secours, quels sont les chemins d'évacuation, quels sont les points de rassemblement...)

Alerte des secours :

Chemins d'évacuation :

Points de rassemblement :

Autre :



Évacuation différée

Si une personne de votre groupe ne peut pas évacuer immédiatement, seule ou avec aide, appliquez le protocole d'évacuation différée défini dans l'établissement



Date de publication :

décembre 2014

Disponible en téléchargement sur le site de l'Observatoire : <http://ons.education.gouv.fr>

ou sur demande au secrétariat ons@education.gouv.fr

Document élaboré par la commission « sécurité, santé, hygiène » de l'Observatoire.

Rapporteur : J-Michel LIOTTÉ (Rectorat de Strasbourg)

LCL Benoist AUGER (CR du Centre)

Jean-Claude COEUGNET (Fédération des DDEN)

CNE Alexandre CARRAT (ministère de l'Intérieur/DGSCGC)

LT Mikaël CHARRETEUR (BSPP)

Michel COULON (FNOGEC)

LCL Pascal CUPIF (CR de Bretagne)

Patrice DAMS (CR du Nord-Pas de Calais)

Claire DOUTRELUINGNE (COPREC)

Adrien ETTWILLER (SGEN-CFDT)

Anna GRUSZECKA (CR du Nord-Pas de Calais)

Michel GUIBOURGEAU (Département des Hauts-de-Seine)

CDT Alain HALTER (FNSPF)

Mario HELLER (APEL nationale)

Xavier LOTT (Consultant)

Pierre MAGNUSZEWSKI (FEP-CFDT)

Bernard PREPONIOT (Consultant)

Représentante du ministère chargé de l'agriculture



Les exercices

d'évacuation incendie

En cas d'incendie, il est impératif d'assurer l'évacuation rapide et en bon ordre de la totalité des occupants des bâtiments concernés. La réglementation prévoit de réaliser au minimum deux exercices d'évacuation par an.

Si l'établissement possède un internat, des exercices supplémentaires sont à prévoir de nuit.

Dès le déclenchement de l'alarme, chaque bâtiment concerné doit être évacué immédiatement et obligatoirement, dans son intégralité (logements de fonction non isolés de l'ERP, infirmerie, gymnase, restauration, administration...).

Article R 33 du règlement de sécurité (arrêté du 13 janvier 2004)

“ Des exercices pratiques d'évacuation doivent avoir lieu au cours de l'année scolaire ou universitaire. Lorsque l'établissement comporte des locaux réservés au sommeil, des exercices de nuit doivent également être organisés ; le premier exercice doit se dérouler durant le mois qui suit la rentrée. ”

Ces exercices ont pour objectif d'entraîner les élèves et le personnel sur la conduite à tenir en cas d'incendie. Pour cela ils doivent être représentatifs d'une situation réaliste préparée à l'avance et être l'occasion d'une information des élèves et du personnel. Les conditions de leur déroulement et le temps d'évacuation doivent être consignés sur le registre de sécurité. ”

Objectifs des exercices

Sensibiliser, informer et impliquer les élèves, les étudiants, les personnels

Faire connaître à tous les usagers les signaux spécifiques à la sécurité incendie

Mettre en application des consignes qui soient adaptées à l'établissement

Vérifier et tester l'état des installations

Préparation

Vérifications et consignes

Principes

- Vérifier régulièrement le bon fonctionnement des équipements d'alarme.
- Vérifier l'affichage des consignes et du plan d'intervention « pompiers ».
- Vérifier le fonctionnement des installations de sécurité (notamment les portes coupe-feu et leur fermeture correcte) et les équipements de diffusion de l'alarme...
- S'assurer que les personnels aient pris connaissance des consignes qui les concernent (locaux d'enseignement, laboratoires, administration, accueil, locaux techniques, fluides, etc).
- S'assurer que les consignes d'alerte des secours soient précises et comprises (qui appelle, quand, avec quoi, comment...).
- Définir le rôle du ou des responsables évacuation et du responsable de l'accueil des secours.
- Tenir à jour une liste des personnes handicapées.

*Recommandation : disposer en permanence, à l'accueil, du plan d'intervention "pompiers" (sur support **inaltérable**).*

Avant l'exercice

Prévoir une réunion de préparation, si besoin avec les sapeurs-pompiers. Informer les élèves dès la première semaine de rentrée en expliquant les consignes et en présentant les cheminements d'évacuation et les zones de rassemblement.

Attention, un exercice d'évacuation est l'occasion de vérifier que l'établissement est capable de gérer une situation de crise avant l'arrivée des sapeurs-pompiers.

- Choisir une journée d'occupation normale de préférence sans contrôle ou examen.
- Prévoir un exercice pendant la sieste et au moment de l'accueil et de la sortie en maternelle, lors des interclasses, lors des cours d'EPS, au moment de la restauration dans les EPLE...
- Réaliser les exercices de nuit dans les conditions réelles et de préférence entre 23 h et 6 h du matin en situation de profond sommeil.

- Prévoir la présence d'observateurs internes ou extérieurs.

Recommandations : Le premier exercice doit être facile et pédagogique. Pour le ou les suivants, choisir un scénario qui ne soit pas trop anxiogène (feu supposé dans un local, une cage d'escalier, dans un couloir...).

En cas d'incendie, l'évacuation générale est la règle. Toutefois, pour tenir compte de l'incapacité d'une partie du public ou du personnel à évacuer ou à être évacuée rapidement, la réglementation des établissements recevant du public (ERP) prévoit la possibilité d'une évacuation différée de ces différentes personnes.

Choix du moment

Choix du scénario

Prise en compte des personnes en situation de handicap

Déroulement

	PRINCIPES	MOYENS PREALABLES
1 - Donner l'alarme	<p>Le déclenchement de l'alarme incendie signifie : quitter impérativement et immédiatement le bâtiment</p>	<ul style="list-style-type: none">■ Avoir fait identifier le signal (sonore et visuel) d'évacuation immédiate
2 - Évacuer <ul style="list-style-type: none">■ Quitter un local■ Cheminer groupés■ Sortir du bâtiment par l'escalier ou la sortie le plus rapidement accessible, sauf consigne contraire	<p>Tous les personnels</p> <ul style="list-style-type: none">■ Vérifier l'évacuation complète du local■ Donner les consignes préalables pour l'évacuation des personnes en situation de handicap■ Calfeutrer les portes et se signaler aux fenêtres en cas d'impossibilité d'évacuer (fumée dans le couloir par exemple) <p>Personnels d'enseignement et de surveillance</p> <ul style="list-style-type: none">■ Déterminer le sens d'évacuation■ Évacuer dans le calme en fermant les portes derrière soi, sans les verrouiller■ Guider et accompagner les élèves■ Assister si besoin les personnes en situation de handicap■ Ne pas revenir sur ses pas sans ordre■ Empêcher l'utilisation des ascenseurs <p>Ensemble des personnes à évacuer</p> <ul style="list-style-type: none">■ Gagner la sortie dans le calme■ Rester solidaire de son groupe	<ul style="list-style-type: none">■ S'assurer du bon fonctionnement de l'éclairage de sécurité■ Vérifier le non encombrement des circulations et des dégagements■ Prévoir le chronométrage de l'évacuation
3 - Rassembler	<ul style="list-style-type: none">■ Rejoindre le(s) point(s) de rassemblement■ Se diriger vers un lieu de regroupement abrité et fermé (cas d'une intervention de longue durée)	<ul style="list-style-type: none">■ Choisir préalablement le ou les points de rassemblement (à définir selon la configuration)■ Les repérer et les signaler■ S'assurer qu'ils peuvent être éclairés la nuit■ Éviter autant que faire se peut de fixer les points de rassemblement près des voies d'accès des secours
4 - Compter	<ul style="list-style-type: none">■ Vérifier les effectifs au point de rassemblement en utilisant le cahier d'appel ou un outil adapté■ Ne pas quitter le point de rassemblement sans autorisation■ Cas particulier de la demi-pension : le comptage étant impossible, s'assurer que les locaux ont été entièrement évacués■ Rendre compte dans tous les cas	<ul style="list-style-type: none">■ Définir des méthodes de relevé rapide de présence, par les personnes compétentes, à destination des services de secours :<ul style="list-style-type: none">- des élèves- des classes présentes- des personnels- des visiteurs <p>Mesurer la durée de l'exercice d'évacuation, comptage compris.</p>
5 - Reprendre l'activité	<ul style="list-style-type: none">■ Prévoir la réintégration des locaux évacués uniquement sur ordre	<ul style="list-style-type: none">■ Prévoir de faire un commentaire succinct de l'exercice (sur le point de rassemblement ou par bâtiment ou par groupe évacué)■ Mettre en place un dispositif de « retour d'expérience »■ Diffuser les enseignements tirés à toutes les personnes concernées (y compris les absents)

ÉVALUATION¹

Date	Heure	Temps d'évacuation	Temps d'évacuation confirmée (appel réalisé et/ ou locaux vides vérifiés)

Une fiche d'évaluation type peut être adaptée à partir de ce modèle disponible sur le site de l'Observatoire.

	Oui	Non	Observations
Modalités d'organisation			
Inopiné	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Application des consignes générales			
Tout le monde a perçu un signal d'alarme	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Tout le monde a évacué			
- les élèves	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
- les personnels	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
- les visiteurs	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Les ascenseurs sont restés inutilisés	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Tout le monde a respecté la consigne : "ne pas revenir en arrière sans autorisation"	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Tout le monde a rejoint le(s) point(s) de rassemblement	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Le comptage des personnes a été effectué sans problème	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Évacuation			
Évacuation immédiate à l'alarme	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Évacuation en bon ordre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Bonne prise en compte des personnes en situation de handicap	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Application des consignes particulières			
Laboratoires/locaux techniques (coupure des fluides)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Standard/loge			
- Bonne gestion du système de sécurité incendie (SSI)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
- Accueil des secours	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Installations techniques particulières			
Les équipements asservis à l'alarme ou à la détection incendie ont fonctionné (portes automatiques, déenfumage, etc.)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Enseignements à tirer :

En fonction des résultats, penser immédiatement à remédier aux anomalies constatées pour améliorer la sécurité de l'établissement (préciser ou repenser les consignes, informer le personnel, réparer les installations défectueuses, etc.) et orienter la préparation de l'exercice suivant.

¹ Ce modèle support de l'évaluation peut être téléchargé sur le site de l'ONS. Il doit être complété, annexé au registre de sécurité et transmis à la collectivité si problème(s) lié(s) aux obligations du propriétaire

Ont participé à l'élaboration de ce document :

Michel Guibourgeau (rapporteur), LCL Benoist Auger (CR Centre Val-de-Loire), Claudine Hervy (PEEP), LCL Christian Jeandemange (Fédération nationale des sapeurs-pompiers de France), Vincent Loustau (SGEN CFDT), Bernard Préponiot (consultant), Claude Rubin-Bourgeois (CD Hauts-de-Seine), Corinne Sadot (ministère chargé de l'agriculture), Franck Saulnier (SNPTES), Laurent Zameczkowski (PEEP), Jean-Michel Billioud (secrétaire général de l'ONS)

